

Marcher pour s'en sortir, Des vies mal parties, bien arrivées... Sous la direction de David Le Breton, Daniel Marcelli, Bernard Ollivier, Toulouse, éditions érès, 2012, 160 p.

Les adolescents « difficiles », « antisociaux » comme les désignait Winnicott, « a-structurés » comme on a tendance à dire aujourd'hui, génèrent souvent, pour les professionnels chargés de les accompagner, des sentiments d'échec, d'impuissance et d'inefficience quant aux moyens « classiques » utilisés. C'est pourquoi ce petit livre, qui présente un dispositif cohérent axé sur un projet de marche à pied d'environ trois mois, revisite les fondamentaux de la pratique en travail social, bien au-delà de la seule réponse aux jeunes délinquants.

Commençons par le début de l'aventure et ce qu'en dit Bernard Ollivier, fondateur de l'association Seuil : « Lorsque, à 60 ans passés, je prends ma retraite, je suis englué dans une dépression profonde et j'ai perdu le goût au bonheur et même à la vie. Je choisis alors la fuite en me lançant, sans autre intérêt qu'historique, sur le chemin de Compostelle. [...] Très vite, je découvre que cette retraite qui m'a privé de repères n'aura de sens que si je continue de me rendre utile. Mais pour qui ? La réponse vint d'une rencontre. Deux jeunes délinquants belges néerlandophones marchaient alors sur le même chemin et vers le même but, accompagnés d'un adulte. »

Seuil naîtra de cette rencontre avec l'association belge Oikoten, qu'elle prendra pour modèle dans un lien explicite de parrainage. L'objectif, le public concerné, le dispositif et le cadre légal sont en effet comparables entre les deux associations, unies en quelque sorte par un lien de transmission générationnelle.

L'objectif est de fournir une alternative aux Établissements pénitentiaires pour mineurs (epm) et aux Centres éducatifs fermés (cef).

Le public est constitué de mineurs entre 15 et 17 ans, confiés par le juge des enfants ou l'inspecteur de l'Aide sociale à l'enfance (ase) pour une expérience de mise en distance de l'entourage immédiat et dans un objectif de réinsertion sociale.

Le dispositif est le suivant : sur la base du volontariat, un jeune, « informé par un travailleur social de la méthode Seuil, nous confirme par écrit sa demande. Un juge nous le confie, nous lui trouvons un accompagnant et un responsable de marche [...] Un stage de préparation d'une semaine est organisé ». « Pendant trois mois, le jeune effectue autour de 25 kilomètres par jour, à pied, sac au dos, sans portable, sans console de jeu, sans musique. [...] Le duo des marcheurs n'est pas purement livré à lui-même [...] Après trois ou quatre semaines de marche, nous envoyons un, puis deux, puis trois "co-marcheurs", chacun pour une semaine. »

Le cadre légal repose sur l'ordonnance du 2 février 1945, clé de voûte du système :

« Art. 1. – Les mineurs de dix-huit ans auxquels est imputée une infraction qualifiée de crime ou délit ne seront pas déférés aux juridictions pénales de droit commun, et ne seront justiciables que des tribunaux pour enfants.

Art. 2. – Le tribunal pour enfants prononcera, suivant les cas, les mesures de protection, d'assistance, de surveillance, d'éducation ou de réforme qui sembleront appropriées. »

Il s'agit d'une procédure originale et dérogoire au droit commun, rappelle la juge Catherine Sultan, qui associe une combinaison de mesures éducatives ou de sanctions, de suivis

pédagogiques et d'expériences, de stages extérieurs. Dans sa postface, Pierre Joxe reprend l'histoire de cette disposition légale française, tout en s'inquiétant de la nouvelle tendance, depuis quelques années, à l'imitation du modèle américain qui tend à supprimer la différence entre justice des mineurs et justice des majeurs.

Je voudrais maintenant indiquer brièvement en quoi une marche Seuil, par sa conception et sa mise en œuvre, me paraît mettre en évidence certains fondamentaux du travail social au travers de l'articulation des dimensions du corps vécu, de la relation d'étayage, de l'ouverture à la rencontre groupale et, enfin, du contrat avec le représentant de la loi sociale qui introduit au contrat avec soi-même.

Marche et régulation émotionnelle

Dans la préface, Boris Cyrulnik nous dit que « L'action, l'affection, la mentalisation sont nos tranquillisants ». Trois paramètres réunis dans la marche Seuil. Mais on pourrait regretter de ne pas trouver dans l'ouvrage plus de précisions sur la fonction de régulation des dystonies neurovégétatives par la marche bien préparée. Or ces jeunes présentent cliniquement – probablement pour la plupart, sinon pour tous – des états de stress, de dérèglement de l'humeur dus pour partie à des rythmes psychosociaux chaotiques vécus plus ou moins précocement. On pourrait dire avec David Lebreton que « Marcher est toujours un cheminement dans le temps intérieur ». La marche de voyage permet d'entraîner le réglage entre vécu interne et situation environnementale et, d'une façon plus générale, d'intégrer les organisateurs psychosociaux de base – structures spatio-temporelles, mentalisation dans l'après-coup de l'événement et anticipation – qui sont autant de schèmes psychosociaux manquant à ces jeunes.

La relation d'étayage

L'étayage du jeune sur un adulte fiable au quotidien renvoie à l'expérience primaire de la construction psychique. On dit toujours de ces jeunes – et on trouve cette formule dans la quasi-totalité des projets individualisés de prise en charge – qu'il s'agit de les « aider à prendre confiance en eux ». La formule est avancée en quelque sorte comme la première condition de leur reprise développementale globale, mais elle apparaît bien souvent, à la lecture des propositions concrètes qui suivent, comme une formule propitiatoire, un vœu pieux ...

« [...] le pire des risques, pour ces gamins dont la vie s'émiette, serait pour les adultes de ne pas prendre de risques », est-il dit dans l'ouvrage. Le risque est ici à la fois celui de l'investissement du professionnel, qui n'est jamais certain de trouver une réciprocité dans l'interaction, mais aussi celui de la créativité et de l'engagement collectif de l'équipe et, derrière elle, du service et de l'établissement.

Rencontre et expérience groupale

« L'adolescent, disait Winnicott, ne veut pas être compris, il veut être rencontré ». Cela tombe bien que le hasard de la rencontre constitue aussi l'adn de l'association Seuil, puisque c'est d'elle qu'elle est née sur le chemin de Compostelle. Je ne peux m'empêcher ici d'évoquer le film sublime de Luis Bunuel, *La voie lactée* (1969), qui déploie la scène de la rencontre entre rêve et réalité pour deux vagabonds en chemin vers Saint-Jacques.

La notion de rencontre peut sans doute s'entendre de multiples manières. Personnellement, je la mettrais en perspective avec la construction, par le sujet humain, de sa place symbolique dans le groupe. Encore faut-il qu'il y ait suffisamment groupe et suffisamment lien social autour du sujet pour qu'il y structure sa subjectivité.

Rappelons que dans le dispositif Seuil, ce ne sont pas seulement deux personnes qui s'accompagnent, mais plutôt un groupe qui se mobilise ; le temps du voyage étant rythmé, triangulé est-il dit, à la fois par les rencontres aléatoires du voyage et par celles, anticipées, d'un membre de l'association qui vient s'adjoindre aux deux marcheurs pour une semaine, à plusieurs reprises au cours du périple. D'ailleurs, la dimension groupale se retrouve à plusieurs niveaux du dispositif : lors des fêtes de départ et d'arrivée qui rassemblent autour du jeune, sa famille, ses amis et les partenaires « institutionnels » du projet.

L'expérience constructive de faire partie d'un groupe, lui-même adossé à d'autres groupes sociaux, dans un « effet dominos » à l'envers – chacun étayant celui qui le précède plutôt que de faire chuter celui qui lui succède – est indispensable au sujet pour intégrer la dimension du contrat social. Il faut avoir vécu le contrat social dans ses deux dimensions, de cession d'une part de jouissance individuelle au bénéfice d'une reconnaissance symbolique de la part du groupe, pour en admettre le principe. On peut dire que l'expérience sociale n'a sans doute pas assez « consisté » autour de ces jeunes pour qu'ils soient en mesure d'en reconnaître la légitimité.

C'est à cette lacune qu'une marche Seuil – dispositif apparemment simple, mais exigeant et complexe dans ce qu'il engage humainement et institutionnellement – tente concrètement de répondre.

Lin Grimaud

lingrimaud@hotmail.fr